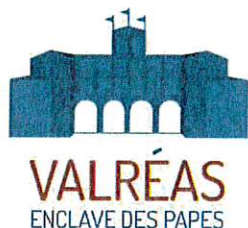


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



**COMMUNE DE VALREAS**

Direction générale des services  
Dossier suivi par Muriel MOURARET  
☎ 04.90.35.30.04  
Courriel : [secretariatgeneral@mairie-valreas.fr](mailto:secretariatgeneral@mairie-valreas.fr)

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-04/65**

**Modification de l'Arrêté n° 2020-06/05, portant DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint au maire**

**LE MAIRE de VALRÉAS,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-18 conférant au maire le pouvoir de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et l'article L.2122-20 ;

**VU** la délibération n° 2020-05/02 du Conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à sept le nombre des adjoints ;

**VU** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020 ;

**VU** l'arrêté du Maire n° 2020-06/05 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint au maire, pour intervenir dans les domaines suivants :  
Définition et suivi de la politique du développement du Sport sur la commune – État-civil – Funéraire – Gestion des Ressources humaines et des affaires générale ;

**CONSIDÉRANT** que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonctions et de signature aux adjoints ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Maire n° 2020-06/05 permettant de modifier les domaines d'intervention et de rajouter les domaines Urbanisme et Droit du sol en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjointe déléguée dans ces domaines ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur Le Maire, à Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint au maire pour suppléer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, est modifié comme suit, pour intervenir dans les domaines suivants :

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-2184 01388-20230426-ARR\_2023\_04

- Définition et suivi de la politique du développement du Sport sur la commune
- Etat civil – Funéraire
- Gestion des Ressources humaines et des affaires générales

Monsieur Jean-Luc BLANC est également délégué pour suppléer Madame Rosy FERRIGNO, 2<sup>ème</sup> adjointe déléguée à l'Urbanisme, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme,
- Droit du sol.

**ARTICLE 2 :** Les autres articles de l'arrêté restent inchangés et restent en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département de Vaucluse au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de la publication sur le site Internet de la Ville.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Procureur de la République, à Madame la Préfète de Vaucluse et au Receveur municipal de la Ville de Valréas, portée à la connaissance des administrés par voie de publication.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à VALREAS, le 26 avril 2023

Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le 26 AVR. 2023  
De la publication sur le site le 26 AVR. 2023  
De la notification au délégataire le

REÇU EN PREFECTURE  
Le 26/04/2023  
Application agréée E.lesaffre.com  
99\_AR-984-2184 01388-2 023 0426-ARR\_2023\_04